



Différent entre 2 supérieurs hiérarchique qui impacte mon travail

Par **NetLagoon**, le **05/05/2021** à **18:01**

Bonjour,

Je vais essayé d'être le plus clair possible car la situation n'est pas évidente à expliquer.

Le directeur et mon supérieur hiérarchique direct ne s'apprécient pas (il n'y a pas de clash entre eux mais ce ressentiment entre eux dure depuis plusieurs années alors que le directeur était au même niveau hiérarchique que mon responsable)

Suite à l'ouverture d'une nouvelle branche dans l'entreprise, le directeur a souhaité s'entretenir avec moi car certaines des tâches que j'effectuent actuellement seront identiques pour la nouvelle branche (seuls certains outils informatique diffères). Il m'a alors exprimé ce qu'il souhaitait mettre en place dans le cadre de mes compétences et m' a aussi demandé de prendre rendez-vous se former sur les nouveaux outils.

Comme je sais à peu près en quoi va consister ma mission, je sais que celà représente, environ 1h de travail quotidien soit environ 6h de travail hebdomadaire alors que j'ai déjà un contrat à temps plein et que, pour les tâches que j'effectue actuellement, ce n'est pas de trop.

Mon supérieur hiérarchique n'ayant pas été convié lors de cet entretien avec le directeur, a été vexé. Par conséquent, il m'a déjà informé que lors de la formation qui va durer environ 2-3h je n'aurait pas d'aide pour faire les tâches qui peuvent être déléguées en cas de surcroît de travail. Que lorsque je serais en congés (peu importe la durée de mes congés), la personne qui me remplace habituellement ne fera pas le travail affecté à la nouvelle branche de l'entreprise.

Il prend pour excuse de ne pas être concerné par le travail de cette nouvelle branche puisque le directeur ne l'a pas concerté avant de me concerter.

Donc bien que je sois directement sous ses directives et que je lui ait rapporté ce qui s'est dit avec le directeur, il dit que celà ne concerne que moi et le directeur, qu'il n'a pas à s'impliquer en quoi que ce soit.

Je voudrais savoir ce que je peux faire pour décanter la situation, en respectant les 2 partis bien sûr, car, vous pourrez peut-être me le dire si je me trompe, mais mon supérieur hiérarchique étant responsable de moi dans le travail, si le directeur donne un ordre de mission à un des subordonnés direct de mon responsable, et ce même sans l'en informer de vive voix, il reste responsable de son subordonné et doit adapter les conditions de travail de

son suborné pour qu'elles soient optimales.

Quels sont mes recours si mes conditions de travail s'empirent?

J'espère avoir été assez clair dans ma formulation,

Je vous remercie par avance de vos réponses,

Cordialement.

Par **P.M.**, le **05/05/2021** à **18:12**

Bonjour,

Vous pourriez référer au directeur des décisions dont vous a fait part votre supérieur hiérarchique lorsque vous lui avez parlé de votre formation...

Par **NetLagoon**, le **05/05/2021** à **18:27**

Merci de votre réponse.

En parlant au directeur, je risque de me mettre mon supérieur hiérarchique à dos. Car quand je lui ait parlé de mes congés et qu'il m'a dit que ce n'était pas son problème, j'ai répondu alors que je donnerais mes dates de congés au directeur (ce que je n'ait pas encore fait) pour qu'il puisse anticiper. De là, mon responsable m'a répondu que s'il avait su, il ne m'aurait rien dit.

De ce fait, j'en déduit qu'en finalité, mon responsable ne veut pas du tous avoir à s'occuper (dans le cadre de ses compétences) de cette nouvelle branche. Mais j'espère quand même me tromper.

Cordialement

Par **P.M.**, le **05/05/2021** à **18:55**

Si vous estimez qu'il n'y a pas de solution, je ne vais pas en trouver plus, le fait d'invoquer la formation évitait de dire que vous aviez parlé directement de votre rendez-vous avec le directeur puisqu'il fallait bien que vous l'en informiez mais si vous pensez que vous devez subir la rancoeur de celui-ci sans vous en protéger, je n'ai pas d'autre suggestion...

Par **miyako**, le **07/05/2021** à **18:24**

Bonsoir,

C'est le directeur qui commande et non le sous chef .Si ce dernier n'est pas content ,il doit en référer au directeur et pas à vous;Vous n'avez pas à subir les aigreurs de votre supérieur vis à vis du directeur.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **07/05/2021** à **18:36**

Bonjour,

C'est évident et on le savait déjà mais là n'est pas la question...